
PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE BUREAU DU 18 MARS 2017 A MONTPELLIER

Présents : Jean-Marie APPENZELLER, Bernard DALMON, Simon DUFOUR, Edouard FERNANDES, Robert GIL, Christine KITEGI, Richard LAGRAVE, Jean NESPOULOUS, Christian RICOME, Gérard VERNEREY et Julien VILLE.

Excusé : Michel COLOMA.

Pouvoir : Michel COLOMA donne pouvoir à Bernard DALMON.

Début de la réunion : 10 :20

1. Déclaration et reconnaissance de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation.

Suite aux différentes Assemblées Générales du 25 février 2017 à Castelnaudary, toutes les démarches nécessaires à la déclaration et à la reconnaissance de la Ligue Occitanie Pyrénées Méditerranée de Natation ont été entreprises. Plus précisément, il convient de retenir :

- la reconnaissance désormais entérinée par la Préfecture Départementale de Haute-Garonne ainsi que par la Direction Départementale des Finances Publiques de la Haute-Garonne.
- la reconnaissance définitivement validée par l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Haute-Garonne et par le cabinet notarial sollicité pour le changement de nom de propriétaire du siège social.

2. Affaires financières.

2.1. Organisation comptable.

En date du 10 mars 2017, Bernard DALMON, Richard LAGRAVE, Jean NESPOULOUS, Gérard VERNEREY et Muriel MAUSSANG ont participé à une réunion afin de définir les différentes procédures financières et comptables à mettre en œuvre au sein de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation. Il est ainsi proposé de :

- définir un compte bancaire pour chacun des deux pôles France (Toulouse et Font-Romeu) et des deux pôles Espoirs (Toulouse et Font-Romeu) ainsi que pour l'ERFAN¹ Occitanie. Seuls, le pôle France et le pôle Espoirs de Font-Romeu disposeront d'une carte de paiement.

¹ Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation.



- mettre en place un compte bancaire général (pour les affaires courantes) accessible sur chacun des sites de Toulouse et de Montpellier.
- conserver en l'état les comptes épargnes actuels.
- transférer l'intégralité de la gestion auprès de l'entité effectuant l'ensemble de la gestion des pôles (migration des actuels prélèvements en Languedoc-Roussillon sur le compte principal de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation et suppression de l'actuel compte général en Languedoc-Roussillon au mois de septembre 2017).

Il est à noter que l'intitulé de chacun de ces comptes obéit à une nomenclature précise afin d'en faciliter l'identification et l'écriture des différents mouvements. Les modalités de remboursement sont révisées et harmonisées dans le même esprit que ce qui est actuellement réalisé à la Fédération Française de Natation : présentation d'une demande de remboursement dûment complétée, signée et accompagnée des pièces comptables justificatives. Dans un souci d'optimisation et d'efficacité, il est également proposé d'acquérir un logiciel de facturation et, à plus long terme, de mettre en œuvre un nouveau plan comptable. Les éléments comptables seront systématiquement à disposition du Président, du Vice-président Délégué, du Trésorier Général et du Trésorier Général Adjoint. Le Grand Livre Analytique sera présenté au Comité Directeur à la clôture de chaque exercice.

2.2. Gestion sociale.

Les différents éléments sociaux (salaires, cotisations diverses) seront mis en conformité avec le contenu du traité de fusion et avec la législation applicable *i.e* en ne pouvant être défavorables aux salariés.

2.3. Demandes de subventions.

Concernant les demandes de subventions auprès du Conseil Régional et du CNDS², les démarches ont été récemment présentées :

- toute demande auprès du Conseil Régional sera réalisée, par année sportive, de façon dématérialisée et devra concerner principalement la formation de dirigeants, les regroupements et actions de détection et le soutien aux manifestations d'envergure régionale, interrégionale et nationale.
- les axes d'orientation du CNDS pour l'année 2017 ont été présentés le 7 mars 2017 à Toulouse puis le 9 mars 2017 à Montpellier et concernent principalement (date limite de retour des demandes le 19 avril 2017):

² Centre National pour le Développement du Sport.



- les actions relatives aux objectifs prioritaires du CNDS : la réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive (pratique sportive féminine en zones rurales à revitaliser et en quartiers prioritaires de la ville), la promotion du « sport santé » sous différentes formes (promotion du sport comme facteur de santé, prévention du dopage), l'opérationnalité du plan « J'Apprends A Nager »,
- la structuration du mouvement sportif (professionnalisation, apprentissage, formation), l'organisation de manifestations en marge de grandes manifestations sportives.
- les actions relatives au projet de développement territorial : la détection, la formation et le perfectionnement des sportifs, le fonctionnement de l'Equipe Technique Régionale et la mise en œuvre de nouvelles offres de pratique.
- il convient de compléter les démarches précédentes avec l'appel à projet national Héritage 2024 (date limite de réponse le 24 avril 2017) dont les actions éligibles sont :
 - les actions permettant de créer, encourager et développer des passerelles entre le sport scolaire et le sport civil.
 - les animations développées dans le cadre de la journée olympique du 23 juin 2017.
 - les actions dont la dimension éco-responsable est particulièrement développée.
 - Les projets favorisant la mixité des publics valides et non valides.

3. Vie fédérale.

L'Assemblée Générale Ordinaire et Elective de la Fédération Française de Natation est envisagée du 31 mars au 2 avril 2017 à Paris. 6 candidats aux élections du Comité Directeur de la Fédération Française de Natation sont issus d'Occitanie (par ordre alphabétique) : Marie-Claude BESANCON, Bernard DALMON, Christine KITEGI, Gérard NURIT, Hélène RICARDO et Julien VILLE.

La Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation soutient ouvertement et sans aucune réserve la candidature de Gilles SEZIONALE aux élections du Comité Directeur puis à la présidence de la Fédération Française de Natation.

A une échelle plus locale, deux clubs, l'un de Carcassonne, l'autre de Béziers, souhaitent s'affilier à la Fédération Française de Natation ; Bernard DALMON s'engage à rencontrer les dirigeants concernés dans les plus brefs délais.

4. Installation du Comité Directeur.

La réunion d'installation du Comité Directeur est envisagée le samedi 22 avril 2017 à Carcassonne. Celle-ci sera organisée non seulement en présence des membres du Comité Directeur mais aussi avec les présidents de Comités Départementaux, les salariés et les cadres de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation. L'ordre du jour sera exclusivement consacré à la



réflexion à mener au sujet de la méthode et des objectifs à fixer collectivement pour construire le projet de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation pour l'olympiade 2017-2020. Plus généralement, la vision proposée est accessible en annexe du présent compte-rendu. Il s'agira essentiellement de permettre à toutes personnes qui le désirent de s'investir dans les actions et les thèmes qu'elles souhaitent.

A l'issue de la réunion du 22 avril 2017, la démarche retenue pour la construction du projet de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation sera présentée aux clubs lors de rencontres organisées dans chaque département.

En termes de visibilité, des cartes de visite, en conformité avec la charte graphique fédérale actuelle, vont être commandées pour les membres du Bureau. A compter du mois de septembre 2017, un nouveau site internet sera opérationnel et se substituera aux actuels sites des ex-comités régionaux de Languedoc-Roussillon et de Midi-Pyrénées. Ce site sera naturellement en cohérence, dans sa forme, avec celui de la Fédération Française de Natation.

Fin de la réunion : 12h50

Bernard DALMON
Président

Julien VILLE
Secrétaire Général